

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 janvier 2017

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoints, FERRIOT Valérie et WIES Alexis

Absents excusés : HEMMERTER Jacky, JEHLÉ Christine, KLEIN Céline

Absents : MULLER Yannick, TEDONE Pascal

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 12 janvier 2017 avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## **Compte –rendu de la séance**

### **PROLONGATION DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ADJOINT ADMINISTRATIF 2°CLASSE**

N° 57506-2017-01/01

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité de prolonger le contrat unique d'insertion de l'agent administratif : Mme NUSS Sylviane pour une durée de six mois, contrat qui stipule que la commune percevra un remboursement de 85% des rémunérations.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- Avec effet au 1<sup>er</sup> février 2017, de prolonger pour une durée de six mois le contrat unique d'insertion de l'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe non titulaire à temps non complet,
- l'agent percevra une rémunération mensuelle brute correspondant au smic horaire pour une durée hebdomadaire fixée à 20 heures,
- autorise le maire à signer le contrat à durée déterminée à intervenir, ainsi que le contrat unique d'insertion,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

Texte adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE AMENAGEMENTS SECURITAIRES DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE**

N° 57506-2017-01/02

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet des travaux d'aménagements sécuritaires dans la traversée de la commune avec installation de radars pédagogiques avec relevé de vitesse et mise en place de panneaux de signalisation aux différents carrefours.

**Vu** le montant total estimatif des travaux chiffré à 7 425 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser les travaux d'aménagements sécuritaires dans la traversée de la commune,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre des Amendes de Polices au taux de 30 %,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- s'engage à achever les travaux avant le 15 octobre 2018,
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux,

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION MINISTERE DE L'INTERIEUR AMENAGEMENTS SECURITAIRES DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE**

N° 57506-2017-01/03

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet des travaux d'aménagements sécuritaires dans la traversée de la commune avec installation de radars et mis en place de panneaux de signalisation aux différents carrefours.

**Vu** le montant total estimatif des travaux chiffré à 7 425 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser les travaux d'aménagements sécuritaires dans la traversée de la commune,
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès de Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux,

Adopté à l'unanimité.

## **CONVENTION RELATIVE A L'AMENEGEMENT DE LA RIVE EST DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°43<sup>E</sup> EN ENTREE NORD**

N° 57506-2017-01/04

Le maire informe le conseil municipal que pour la réalisation des travaux le long de la départementale RDn°43<sup>E</sup> à la sortie du village vers Sarre-Union, il y a lieu de signer une convention relative à l'aménagement de la rive est de la route départementale n°43<sup>E</sup> en entrée nord de Niederstinzeln, du PR1 + 400 à 1 + 480,

Après délibération, le conseil municipal

- autorise le maire à signer la nouvelle convention

Adopté à l'unanimité.

### **AVENANT N°1 TRAVAUX TEMPLE LOT N°2**

N° 57506-2017-01/05

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les modifications et l'incidence financière concernant le lot n°2 : couverture, zinguerie, paratonnerre ; des travaux de réfection des façades et de la couverture du temple.

Vu les devis estimatifs de l'entreprise ANDRE ET JUVILLE de Dieuze adjudicataire du lot n°2 :

Vu les travaux détaillés dans l'avenant

Vu les plus-values d'un montant HT de 3 520 €

Vu les travaux en moins d'un montant HT de -10 215,24 €

Soit un montant HT global avenant de – 6 695,24 €

Le nouveau montant HT du marché concernant le lot n°2 est de 64 588,27 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°2

Adopté à l'unanimité.

### **AVENANT N°1 TRAVAUX TEMPLE LOT N°4**

N° 57506-2017-01/06

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les modifications et l'incidence financière concernant le lot n°4 : gros œuvre rampe accessibilité ; des travaux de réfection des façades et de la couverture du temple.

Vu les devis estimatifs de l'entreprise IRION de Sarre-Union adjudicataire du lot n°4 :

Vu les travaux détaillés dans l'avenant

Vu les travaux supplémentaires d'un montant HT de 25 080,50 €

Vu les travaux en moins d'un montant HT de – 4 458,10 €

Soit un montant HT global avenant de + 20 622,40 €

Le nouveau montant HT du marché concernant le lot n°4 est de 58 900,16 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de réaliser ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°4

Adopté à l'unanimité.

## **DELEGUE DE LA CLECT**

N° 57506-2017-01/07

Le maire informe le conseil municipal que le conseil de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud a décidé d'instaurer le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de ce fait il y a lieu de désigner un délégué dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert (CLECT) qui a été créée lors de cette réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer M. KLEIN Didier, maire, comme délégué à la CLECT.

Adopté à l'unanimité.

## **DIVERS**

N° 57506-2017-01/08

### **A) Contrôle des équipements du plateau scolaire**

Le maire informe le conseil municipal que les contrôles et tests effectués par l'entreprise Soléus des différents équipements du plateau scolaire situé au centre du village sont conformes et que les panneaux combinés handball/basket ne présentent aucun danger immédiat pour les utilisateurs ; ces contrôles devant être réalisés tous les 2 ans.

### **B) Nouvelle Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud**

Le maire informe le conseil municipal de l'installation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, issu de la fusion de 5 communautés de communes du Pays de Sarrebourg ; elle regroupe 76 communes avec 107 délégués.

Le Président élu est Mr Roland KLEIN, entouré de 15 Vice-présidents et de 20 autres membres au bureau. Dans un premier temps, 9 commissions spécialisées ont été créées pour étudier les sujets avant les réunions du conseil.

### **C) Redevance incitative**

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution des coûts du service de gestion des déchets. Le centre d'enfouissement de Hesse étant fermé depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2016, un centre de transfert a été construit pour évacuer les déchets vers des centres de traitement éloignés en optimisant le transport (Schweighouse pour l'incinération et Téting sur Nied près de St Avold pour l'enfouissement).

Pour faire face à ces surcoûts liés au transport, la redevance incitative est majorée, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 5% pour la part fixe. A partir du 1<sup>er</sup> juin 2017, la collecte de la poubelle d'ordures ménagères (poubelle à puce) ne sera réalisée que tous les quinze jours.

Fin de séance à 22 H 15.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 26/01/2017

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 26/01/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 26/01/2017

Le Maire :

Didier KLEIN